



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 49919

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la baisse des crédits du budget de l'éducation nationale dans le département du Pas-de-Calais en 1997. En effet, cela se traduit par le retrait de 79 postes d'enseignants dans les structures pré-élémentaires et élémentaires ainsi que la fermeture de 192 classes maternelles, primaires ou spécialisées. En conséquence, il lui demande s'il envisage d'inscrire dans le prochain collectif budgétaire les moyens financiers suffisants pour pouvoir assurer, dans des conditions satisfaisantes, la prochaine rentrée scolaire dans le département du Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

La rentrée scolaire 1997 dans les écoles est marquée par la poursuite de la baisse des effectifs : moins 57 000 élèves dans les classes en 1997 après moins 46 000, moins 21 000 et moins 8 000 pour les trois rentrées précédentes. En quatre ans, les écoles accueillent 132 000 élèves de moins. Rapportée au nombre des élèves dans les écoles publiques, la baisse des effectifs est de l'ordre de 1 % en un an. Or, si les effectifs diminuent au niveau national, ils continuent de croître dans douze départements où il faudra accueillir 5 000 élèves supplémentaires. Cette situation contrastée rend indispensable le rééquilibrage des moyens entre départements. Les départements qui perdent des élèves doivent donner des postes d'instituteurs à ceux qui gagnent des élèves. Le département du Pas-de-Calais connaît une baisse sensible de ses effectifs : 3 782 élèves de moins en 1996, 3 273 élèves de moins en 1997, ce qui représente pour cette seule année plus de 2 % des effectifs scolarisés. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de retirer soixante-dix-neuf postes de la dotation départementale. Cette mesure n'est pas de nature à détériorer des conditions de scolarisation favorables qui se traduisent notamment par un taux d'encadrement global (5,16 postes pour cent élèves) nettement supérieur au taux des références retenu pour les départements comparables par la structure du réseau des écoles (4,85). Il devrait d'ailleurs s'améliorer en 1997. Le département du Pas-de-Calais disposera donc de suffisamment de moyens pour conduire une politique éducative de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49919

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1477

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1906